



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des propriétaires
du lundi 27 mai 2019 à 20h00
à la salle communale de Malleray**

Président : M. René Leuenberger
Secrétaire : Mme Nathalie Griggio Weibel

M. René Leuenberger, président, salue cordialement les personnes présentes à cette 21^{ème} assemblée ordinaire des propriétaires. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. Il est donc accepté comme suit :

Ordre du jour

1. Salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2018
4. Finances / comptes 2018
5. Démission d'un membre du comité
6. Nomination d'un membre du comité
7. Attribution des parcelles de masse
8. Rapports du président et du directeur technique
9. Divers et imprévus

1. SALUTATIONS

Monsieur René Leuenberger ouvre l'assemblée en constatant que celle-ci a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle du Jura bernois n° 20 du mercredi 15 mai 2019 et dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier n° 20 du mercredi 22 mai 2019, ainsi que par courrier aux propriétaires fonciers (dans le courant de la semaine 22) et conformément à l'article 9 des statuts adoptés lors de l'assemblée constitutive du syndicat du 10 décembre 1997. Le procès-verbal de l'assemblée des propriétaires du 18 juin 2018 ainsi que les comptes 2018 ont été mis à disposition des propriétaires dans les communes du périmètre AF ainsi que sur internet sous www.valbirse.ch, onglet « vivre à Valbirse », rubrique « SAFICV ».

Il salue particulièrement la commission d'estimation, le comité, M. Stefan Kempf du Service des améliorations structurelles et de la production du canton de Berne, M. Julien Brahier, nouveau directeur de Sigeom SA, le directeur technique ainsi que la direction des travaux.

Sont excusés : l'Office des ponts et chaussées, par M. Cédric Berberat, M. Jean-Pierre Schwab, M. Eric Gerber de Bévillard, les CFF à Lausanne, M. Valentin Ruch du bureau PAN et Mme Marine Rohrbach, secrétaire de la commission d'estimation.

Les membres du comité suivants sont présents : MM. Jean-Daniel Wälti, Mathias Bögli, Eric Charpié, Hans Stork, Jean-Daniel Wirz, Stève Garraux, Serge Lardon, Bernard Mornod, Charles-André Beuchat et M. Michel Abplanalp.

2. NOMINATION D'UN SCRUTATEUR

MM. David Maeder et Laurent Blanchard sont nommés scrutateurs.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 18 JUIN 2018

Comme convenu lors de l'assemblée des propriétaires du 16 avril 2000, il est renoncé à donner lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Les propriétaires ont été informés sur la convocation de la possibilité de le consulter auprès des communes de Valbirse et de Loveresse ainsi que sur internet www.valbirse.ch, onglet « vivre à Valbirse », puis « SAFICV ».

L'assemblée accepte à l'unanimité le procès-verbal du 18 juin 2018.

4. FINANCES / APPROBATION DES COMPTES 2018

M. Charles-André Beuchat présente et commente en détail les comptes avec le rétroprojecteur. Chaque ayant-droit au vote dispose d'un exemplaire sur papier (voir annexe).

Au niveau du compte de fonctionnement 2018 (voir annexe), les charges se montent ainsi : rémunérations des estimateurs CHF 1'135.00, rémunérations du comité CHF 6'200.30, salaires CHF 12'500.00, assurances sociales CHF 707.05, frais d'administration CHF 969.95, frais de gestion (plaque AF) CHF 36'032.20, frais de construction CHF 338'712.65, frais de déplacement CHF 84.00, honoraires ingénieurs CHF 31'829.20, impôts (taxe immobilière) CHF 13.55, frais de banques et taxes CCP CHF 158.95 et attribution au fond d'entretien CHF 10'000.00. Les revenus sont répartis comme suit : intérêts actifs CHF 251.50, loyers et fermages CHF 1'486.00 et subventions CHF 58'148.00. Le solde pour balance se monte à CHF 378'457.35 contre CHF 370'219.50 en 2017. Pour les comptes du bilan, prière de se référer à l'annexe jointe.

M. Charles-André Beuchat donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes de M. Louis Marc Buri et Mme Nicole Bangerter du 8 mai 2019 qui proposent de les accepter et de lui en donner décharge.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2018 tels que présentés et en décharge le caissier.

M. Laurent Blanchard demande comment sera réparti le solde de l'argent du syndicat, notamment les contributions des propriétaires. M. Jean-Daniel Wälti répond que cette somme sera distribuée aux communes de Loveresse et Valbirse pour l'entretien des chemins. M. Laurent Blanchard indique que cette somme représente 60 % de plus que ce qui devait être initialement payé par les propriétaires. Il estime que le solde de cet argent devrait être réparti entre les propriétaires et les agriculteurs concernés, au

prorata de leur contribution. **M. Jean-Daniel Wälti** répond que ce financement provient en partie de fonds publiques. La décision de partager cet argent aux communes, dès la dissolution du syndicat, avec une mention spéciale « fonds d'entretien des chemins », a été décidé, avec les autorités cantonales, lors de la création du syndicat. **M. Laurent Blanchard** demande si, pour les agriculteurs qui ont versé une contribution plus importante, une possibilité de restitution n'est pas envisageable. **M. Jean-Daniel Wälti** répond par la négative.

5. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITE

M. Pierre-Yves Némitz, membre du conseil communal de Loveresse pour la période 2015-2018, a démissionné attendu qu'il n'est plus membre du conseil communal de Loveresse. Il est remercié pour le travail effectué.

L'assemblée accepte cette démission à l'unanimité.

6. NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE

La commune de Loveresse propose **M. Mathias Bögli**, comme représentant de la commune de Loveresse.

L'assemblée accepte cette nomination à l'unanimité.

7. ATTRIBUTION DES PARCELLES DE MASSE

M. Jean-Daniel Wälti informe l'assemblée que certaines parcelles situées dans le périmètre AF n'ont pas encore été attribuées. La dissolution du syndicat n'est possible que si ces parcelles sont vendues. Il rappelle l'origine des terrains de masse. Lors de la création du syndicat, une possibilité a été offerte aux propriétaires d'acheter des terrains à des personnes qui souhaitaient s'en séparer. Lors de la nouvelle répartition des terres, un certain % a été retiré à chaque propriétaire foncier pour bénéficier d'une surface nécessaire pour l'emprise des chemins et permettre une répartition la plus correcte possible. Certains terrains sont restés dans le périmètre et il appartient maintenant à notre syndicat de les vendre. **M. Jean-Daniel Wälti** passe en détail chaque parcelle selon le tableau joint en annexe au présent procès-verbal.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'attribution de ces terres masses selon le tableau ci-annexé par 28 voix et 1 abstention.

6. RAPPORTS

A) DU PRÉSIDENT

M. René Leuenberger fait un bref historique des améliorations foncières Centre-Vallée. Il indique qu'avec l'arrivée de la N16, intégrée dans un réseau des routes nationales par décision des chambres fédérales en 1984, a commencé un long processus de réflexions, de discussions et de séances entre les différents acteurs concernés. Chargé par la Confédération pour la construction de la route dans notre région, l'Office des ponts et chaussées a préparé un avant-projet. Ce dernier a été discuté par les

communes et les milieux agricoles qui ont mandaté le bureau Auer & Wälti, actuellement Sigeom SA, de Moutier, pour élaborer les avant-projets des améliorations foncières intégrales de la Vallée de Tavannes. Notre syndicat qu'il préside actuellement a été créé le 10 décembre 1997. Aujourd'hui, il pense qu'il serait difficile de trouver un agriculteur dans nos deux communes qui oserait affirmer que c'était une erreur d'avoir accepté la création de ce syndicat.

Il relève également que l'apport financier des routes nationales, juste après la décision de créer le syndicat, a été un élément majeur dans le financement du projet. Le versement d'un montant de CHF 5'775'000.00 dans la caisse dès le début du syndicat, a forcément facilité le déroulement de divers travaux, même anticipés. Aujourd'hui, on paierait certainement des intérêts négatifs avec l'arrivée d'une telle somme. A la fin des années nonante et au début des années 2000, la situation était toute différente. Avec un caissier qui possédait de bonnes relations avec les banques et un comité qui avait à cœur de rentabiliser ses actifs, même en ne prenant pas de risques, notre syndicat a encaissé la coquette somme de CHF 992'000.00 d'intérêts sur ses placements. Bien entendu, se sont ajoutés à l'apport financier de la N16, les subventions fédérales, cantonales et communales ainsi que la participation des propriétaires. Dès ce printemps, notre syndicat devrait terminer les travaux de réfection des chemins commencés il y a une dizaine d'année et ce, avant de les remettre aux communes, ainsi qu'aux privés. Les travaux doivent être terminés à fin 2019.

Chaque propriétaire a reçu la plaquette des trois syndicats de la Vallée de Tavannes. Il invite chacun et chacune à prendre le temps de la lire. C'est un livre de qualité qui a nécessité un grand travail. Il remercie ses auteurs, Messieurs René Kratzer, Jean-Daniel Wälti, René Eicher, Daniel Buchser et lui-même.

Au niveau des séances, le syndicat s'est réuni à la fréquence suivante depuis la dernière assemblée des propriétaires du 18 juin 2018 : 4x en séances de bureau, 1x en séance de comité, 8x en séances de chantier et 1x en séance de réception avec les services cantonaux pour constater les travaux des chemins de la 3^{ème} étape de Loveresse, Pontenet, Malleray et Bévillard.

Les entreprises mandatées pour les travaux effectuent un bon travail et elles en sont remerciées. En guise de conclusion, notre président remercie toutes les instances qui travaillent avec le syndicat, le directeur technique des travaux, M. Jean-Daniel Wälti, le bureau PAN, M. Stefan Kempf du Service cantonal des améliorations structurelles et de la production pour l'ensemble de ses activités dans sa tâche d'autorité de surveillance, la commission d'estimation, par son président, M. Jean-Daniel Wirz et le comité pour son engagement. Enfin, les propriétaires sont remerciés pour leur compréhension car ils sont majoritaires à reconnaître le travail qui se fait à tous les niveaux.

B) DU DIRECTEUR TECHNIQUE

M. Jean-Daniel Wälti indique que depuis la dernière assemblée du 18 juin 2018, la direction technique n'a été que peu sollicitée. La 6^{ème} étape de subventionnement, 3^{ème} étape de construction des chemins, est en phase de terminaison. Le remaniement parcellaire Centre-Vallée a coûté CHF 5'450'000.00, soit env. CHF 150'000.00 en

dessous du subventionnement admis. Comme facture ouverte, il reste celle concernant les haies. Les coûts ont été réévalués après la construction du chemin et du pont à Loveresse, ainsi que la piste cyclable entre Pontenet et Loveresse. Il reste à exécuter la dernière étape des travaux, soit la 7^{ème}, devisée à env. CHF 200'000.00 qui comprendra notamment le chemin de la rue du Lion d'Or à Malleray. Ce dossier a été soumis au Service des améliorations structurelles et de la production à Berne ainsi qu'à la Confédération pour subventionnement. Cette demande de subventionnement touche trois parties, soit l'entretien des chemins, la remise en état périodique et les mesures complémentaires pour les différents ouvrages. L'abornement et les frais liés à la nouvelle mensuration seront à la charge des communes. La dissolution du syndicat devrait être effective à fin 2021. D'ici-là, aucune autre assemblée ne sera organisée.

7. DIVERS ET IMPREVUS

M. Eric Charpié rebondit sur la question posée par **M. Laurent Blanchard** à propos d'une éventuellement ristourne de la contribution financière des propriétaires. Le président du syndicat d'amélioration foncière de Tavannes-Reconvilier lui a indiqué qu'il semblerait que cela soit une possibilité. De ce fait, il demande que notre syndicat se renseigne sur ce point. L'assemblée partage ce point de vue et demande au comité se pencher sur la question. **M. Jean-Daniel Wälti** répond qu'aucune somme n'a été restituée aux propriétaires dans d'autres syndicats. Les seules ristournes effectuées concernaient des propriétaires qui avaient trop payé de contributions. A contrario, un solde négatif pourrait être facturé aux propriétaires.

M. Bigler demande si l'entretien des chemins est réglementé dans les communes. **M. Jean-Daniel Wälti** répond que le Service des améliorations structurelles et de la production contrôle l'utilisation de ces fonds.

M. Cédric Weibel demande si les propriétaires recevront encore une facture finale. **M. Jean-Daniel Wälti** répond qu'en principe non. Un seul propriétaire dans l'ensemble du syndicat n'a pas payé ses contributions. **M. Laurent Blanchard** demande pourquoi l'argent restant n'est pas été utilisé pour goudronner certains chemins, comme celui menant au télési à Malleray. Il regrette que la commune de Valbirse n'ait pas insistée pour la goudronner. **M. Jean-Daniel Wälti** répond que cela aurait compliqué la procédure, notamment comme par rapport à la compensation écologique. Pour le goudronnage de l'accès au télési, la commune de Valbirse peut déposer une demande de permis qui ne concernera toutefois plus notre syndicat puisqu'il sera dissout. Les communes doivent s'engager à utiliser cet argent seulement pour l'entretien des chemins. **M. Fabrice Garraux** demande si un règlement d'entretien des chemins existe. **M. Jean-Daniel Wälti** répond que notre syndicat a élaboré un règlement d'entretien des chemins du 8 avril 2002, approuvé par l'assemblée. Notre syndicat ne peut pas imposer un tel règlement aux communes.

M. Bernard Mornod relève que notre syndicat a installé des panneaux d'interdiction générale de circuler posant problèmes aux agriculteurs. **M. Jean-Daniel Wälti** répond que la compétence incombe aux communes et non pas à notre syndicat. **M. Laurent**

Bandelier s'étonne que la commune soit compétente pour interdire et le syndicat pour payer les panneaux et les bornes. **M. Stève Garraux** s'inquiète que la commune n'entretienne pas certains chemins. **M. Jean-Daniel Wälti** répond que l'entretien des chemins incombe aux communes, sur mandat du syndicat, jusqu'à sa dissolution.

M. Jean Chapatte relève qu'en ce qui concerne l'entretien des haies, les agriculteurs n'osent pas faucher avant le 1^{er} juillet alors que l'entreprise mandatée par le syndicat, à savoir Loosli, a fauché les haies le 18 juin 2019. **M. Cédric Weibel** ajoute que la commune ne respecte pas ces directives. Si les agriculteurs se comportaient ainsi, leurs subventions seraient coupées. **M. Jean-Daniel Wälti** répond qu'il existe certainement un problème de coordination. Ce point sera néanmoins discuté avec le bureau Le Foyard.

M. Laurent Blanchard indique que le chemin vers les Rosies est interdit à la circulation et souhaite savoir pourquoi les vélos n'osent pas emprunter ce chemin. **M. Jean-Daniel Wälti** répond qu'il s'agit d'une piste de chantier de la N16 et non pas d'un chemin AF.

M. Jean-Daniel Blanchard indique que depuis les travaux de la N16, une de ses parcelles a été diminuée et se termine à 10 mètres du chemin. Il a téléphoné au bureau Sigeom qui lui a répondu qu'il devait s'arranger avec le propriétaire concerné. **M. Jean-Daniel Wälti** répond que ce point doit être réglé avec les mutations encore en cours.

M. Cédric Weibel indique que des entrées d'autoroute et des chemins en gravier ont été créés. L'abornement a été fait du côté autoroute et il demande s'il lui incombe de les entretenir. **M. Jean-Daniel Wälti** répond par l'affirmative. L'Office des ponts et chaussées a indiqué à notre syndicat avoir discuté de ce point avec chaque propriétaire. Il invite **M. Cédric Weibel** à regarder avec l'OPC.

M. Eric Rossier de Loveresse indique que malgré le rétrécissement du chemin situé le long du Crêt à Loveresse, des gens passent quand même. Il souhaite savoir si notre syndicat prévoit de mettre des cailloux. **M. Jean-Daniel Wälti** répond que ce chemin est utilisé principalement par les agriculteurs. Les autres personnes l'utilisent comme raccourci. Ce point sera vu avec la commune de Loveresse.

Pas d'autres divers, ni imprévus.

Le président clôt cette 21^{ème} assemblée, remercie les personnes présentes et leur souhaite une bonne rentrée.

L'assemblée close à 21h30

La secrétaire

N. Griggio Weibel

Le Président :

R. Leuenberger